

LEÇON XVIII

L'EUCCHARISTIE

L'Eucharistie (du grec = action de grâces) est le sacrement du Corps et du Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, offerts à Dieu en Sacrifice pour la rémission des péchés.

Note didactique : - pour un raison pédagogique, nous étudions d'**abord** le sacrement de l'Eucharistie, puis le Saint Sacrifice de la Messe dont l'Eucharistie est le **moyen** :

- mais l'ordre réel est inverse. Ce sacrement **unique** est d'**abord** le Saint-Sacrifice de la Messe dont l'Eucharistie est le **moyen** (*présence réelle*) et le **fruit** (*par la Communion*).

Cette remarque est d'une importance capitale aujourd'hui : à force de ne parler que de la présence réelle, sans voir qu'elle est le moyen et le fruit du Sacrifice de Notre Seigneur, on a oublié ce dernier qu'on réduit à un repas.

Finalement, on nie la présence réelle... !

I – LA PRÉSENCE RÉELLE

La Foi catholique affirme qu'après leur consécration, le pain et le vin n'existent plus mais que sous leurs espèces (*ou apparences, ou accidents*) se trouvent le Corps et le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ !

La transsubstantiation

a) c'est le nom donné par l'Eglise à ce changement admirable.

La substance du pain disparaît pour laisser la place au Corps de Notre Seigneur. **Idem pour celle du vin**, que remplace le Sang de Notre Seigneur. Seuls demeurent les apparences du pain et du vin, (*ce qui constitue un véritable miracle permanent*).

Loi de concomitance

b) sous **chaque** espèce (*pain et vin*) il y a le Corps et le Sang de Notre Seigneur. *Mais attention, le Christ ici est vivant !* : il y a donc aussi *son âme humaine*. Et comme Jésus-Christ est Dieu, et que sa divinité est **éternellement inséparable** de son humanité par le mystère de son Incarnation, *il y a aussi sa divinité*. Ainsi, **sous chaque espèce est présente toute la substance du Christ : son Corps, son Sang, son Âme et sa Divinité !**

Remarques : * c'est la raison pour laquelle l'Eglise ne fait communier les fidèles que sous l'espèce du pain. Ils n'auraient pas plus en communiant sous les deux espèces et ces difficile d'un point de vue pratique...

* c'est donc toute la substance du Christ (*avec ses deux natures et sa personne de Fils de Dieu*) que contient chaque espèce ; c'est elle qui remplace celles du pain et du vin, disparues.

* alors pourquoi deux espèces ? En raison du Saint-Sacrifice de la Messe (*Cf. infra.*)

II – L'INSTITUTION

Jésus-Christ a institué ce sacrement la **veille de sa mort, le jeudi Saint**, en faisant ces mêmes gestes et en ordonnant à ses apôtres de les refaire : "**Faites ceci en mémoire de moi**". S'il leur donne cet ordre, c'est qu'**Il leur donne aussi le pouvoir**... il fait des apôtres et de leurs successeurs des prêtres = c'est le **sacrement de l'Ordre**.

Remarque : La force des paroles de l'Évangile est incontournable. Jésus-Christ affirme que ceci -du pain- *est* son Corps et cela -du vin- son sang. Au chapitre VI de Saint Jean, Notre Seigneur avait annoncé ce merveilleux sacrement : "**Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle**" Ceux-là même qui ont nié la Tradition unanime de l'Eglise sur ce point ont dû reconnaître qu'ils trafiquaient les textes. Luther : "**j'ai souvent beaucoup sué pour prouver qu'il n'y a dans l'Eucharistie que du pain et du vin ; mais il n'y a pas moyen d'en sortir : le texte de l'Évangile est trop clair**"

III – LE SIGNE SENSIBLE

* **La matière de l'Eucharistie est le pain** (*de froment ou blé exclusivement*) **et le vin** (*jus de raisin dans lequel on n'a pas enlevé les produits de fermentation, même s'il n'a pas encore fermenté*). Toutes autres matières seraient invalides. Le pain est azime (*sans levure pour la seule raison historique – souvenir de la Pâques juive*)

* **Le signe sensible du sacrement est l'espèce du pain et l'espèce du vin.** Ce sont bien eux qui renvoient à la réalité sublime cachée en eux : *Jésus-Christ tout entier* ! A l'Offertoire, le prêtre offre **déjà** le Corps et le Sang de Jésus-Christ (*qui vont apparaître*) et non le pain et le vin.

* **La forme :** "Ceci est mon Corps"
"Ceci est mon Sang"

Paroles on ne peut plus claires, qui indiquent le changement opéré par elles. Les paroles qui suivent renvoient au Sacrifice et ne sont pas nécessaires à la validité.

On notera que **la présence réelle demeure tant que les espèces ne sont pas corrompues** (*par la Communion*). D'où l'adoration qui lui est due dans nos tabernacles et le fait que *Jésus-Christ habite réellement dans nos églises*. On doit donc à l'Eucharistie le culte de Latrie dû à Jésus-Christ, sans aucune restriction.

IV – LE MINISTRE

Uniquement le prêtre (et donc l'évêque) ont le pouvoir de consacrer l'Eucharistie. Le Jeudi Saint, ils étaient seuls à recevoir ce pouvoir, qu'ils transmirent à leurs successeurs, par le sacrement de l'Ordre.

La Consécration, qui réalise ce sacrement n'est donc valide que faite par un prêtre ayant l'intention de faire ce que **veut l'Église** (*réaliser le sacrifice de Notre Seigneur et donc transsubstantier le pain et le vin*). C'est l'acte essentiel du prêtre et sa sublime dignité.

L'ordination d'une femme, (le pape Jean-Paul II a tranché dogmatiquement cette hypothèse comme hérétique) ou la « messe » d'un non prêtre, sont invalides et de vraies monstruosité.

V – LES EFFETS DE L'EUCCHARISTIE

- Augmenter de la Grâce sanctifiante. C'est le plus grand des sacrements car il contient non seulement la surabondance de la Grâce, mais l'auteur même de la Grâce ;

- Gage de vie éternelle (Cf. Jean VII) ;

- Diminue et fait disparaître la concupiscence ;

- Conforme au Christ en sa Passion (L'Eucharistie réalise le sacrifice de Jésus-Christ sur la Croix et en déverse les Grâces sur nous : "Ceux qu'Il a connus d'avance, ils les a prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils (Romain VIII, 29 ; Ephésiens I, 4-14)

Il faut donc, pour communier, être en *état de Grâce* (sans quoi on commet un sacrilège) et avoir une intention droite.

